



La logique et l'épistémologie

Logique formelle, logique transcendantale

Alain Chauve

Philopsis : Revue numérique
<https://philopsis.fr>

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez citer librement cet article en en mentionnant l'auteur et la provenance.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur <https://philopsis.fr>

I. Sur quoi portent-elles ? De quoi traitent-elles ?

La logique formelle est une théorie des formes des jugements et des formes des raisonnements. Elle se définit comme «la science des lois nécessaires de la pensée» (Kant, *Logique*, p.12, qui précise : « les lois nécessaires et universelles de la pensée en général »). Il suffit de bien entendre cette définition pour se rendre compte qu'il ne peut s'agir de la psychologie. Si c'était le cas, en effet, nous aurions affaire à des lois contingentes relevant de l'observation de la vie mentale et de la façon dont se forment et s'associent les idées. En tant que lois nécessaires et universelles qui ont une validité générale (comme, par exemple, les lois du syllogisme), elles sont indépendantes de tout principe empirique. La logique « repose sur des principes a priori qui permettent de déduire et de démontrer toutes ses règles » (*Logique*, p.13),

comme, par exemple, le principe de contradiction. Les règles de la logique, en tant qu'elles sont des lois, concernent la pensée non telle qu'on l'observe dans les faits mentaux et les opérations psychologiques, mais telle qu'elle est dans sa forme idéale de validité. C'est ce que Kant exprime en déclarant : « En logique il s'agit [...] non de la façon dont nous pensons mais de la façon dont nous devons penser » (*Logique*, p.12).

La logique transcendantale est, quant à elle, une doctrine des catégories, c'est-à-dire des concepts purs qui commandent la connaissance de la réalité, voire même qui constituent la réalité. Pouvoir connaître une chose réelle c'est d'abord pouvoir l'identifier et dire à quoi on a affaire. Par exemple, c'est pouvoir dire que cet animal que je vois est un chien et pas un chat. On a alors un concept empirique, celui de chien. Les concepts empiriques se forment en comparant des choses observées et en faisant abstraction d'un caractère commun. Mais cette activité de conceptualisation qui aboutit à des concepts empiriques est elle-même commandée par des concepts purs qui n'ont rien d'empirique. Par exemple, je ne puis dire que cet animal est un chien que si les rapprochements et les comparaisons que je fais pour former un concept de chien sont commandés par les concepts de genre et d'espèce et si je me laisse guider par l'idée d'une classification. Ce n'est qu'en concevant des classes que je puis former un concept de chien. Ce n'est que par le concept de classe, d'espèce d'un genre, qu'un concept empirique de chien est possible. En disant que cet animal est un chien, je dis aussi implicitement qu'il s'agit d'une classe, d'une espèce d'un genre. Ce caractère d'être une classe ne se voit pas quand je regarde l'animal et il n'est pas un de ces caractères communs qui font le concept empirique de chien : je ne vois pas qu'il est dans une classe comme je vois qu'il a quatre pattes.

La réalité est ainsi pénétrée de concepts purs. Hegel, dans la *Science de la Logique*, faisait remarquer : « Dans toute proposition de contenu entièrement sensible, comme *cette feuille est verte*, se sont déjà immiscées des catégories : l'être, la singularité » (p.166. On pourrait ajouter la substance, la qualité). Et évidemment je ne vois qu'une feuille verte, je ne vois pas l'être et la singularité comme je vois la couleur verte de la feuille. Les catégories sont des pensées pures : je vois la couleur verte, mais je conçois que le vert est une qualité. Hegel, songeant sans doute au *Théétète*, 185a, fait observer à propos d'un morceau de sucre : « celui-ci est dur, blanc, doux, etc. Nous disons alors que toutes ces propriétés sont réunies en un seul objet, et cette unité n'est pas dans la sensation. » (p.501) Il ajoute, songeant cette fois-ci à Hume : « il en est de même lorsque nous considérons deux événements comme étant entre eux dans le rapport de cause à effet ; ce qui est ici perçu ce sont deux événements singuliers qui se suivent l'un l'autre dans le temps. Mais que l'un soit la cause et l'autre l'effet (le nexus causal entre les deux), cela n'est pas perçu mais est présent seulement pour notre pensée ». Habituellement, nous ne prenons pas en considération les concepts purs, et ce sont plutôt les objets qui retiennent notre attention : le chien, la feuille verte, le morceau de sucre, les boules de billard. Comme le dit Hegel : « Autre chose est de faire des pensées elles-mêmes, hors de tout mélange, l'objet. » (p.166) C'est précisément ce que se propose de faire une logique transcendantale. Celle-ci nous transporte dans « la région des purs concepts » que Platon appelait le *topos eidôn*, où il n'est plus question de chien, de feuilles et de sucre mais de la substance, de la qualité, de l'un, du multiple, de l'être, du non-être, du simple, du composé, du devenir, de l'essence, etc.

II. La distinction kantienne entre logique formelle et logique transcendantale

La distinction entre logique formelle et logique transcendantale vient de Kant, *Critique de la raison pure*, 2^{ème} partie de la *Théorie transcendantale des éléments* dont l'*Introduction* traite de l'idée d'une logique transcendantale. Cette distinction, il faut bien le dire, ne se fait pas à l'avantage de la logique formelle. Certes, Kant reconnaît que la logique formelle « est une science » mais, ajoute-t-il, « courte et aride » et qui « fait abstraction de tout le contenu de la connaissance pour ne s'occuper de rien d'autre que de la simple forme de la pensée en général. » La logique formelle n'est plus qu'une forme vide ; elle n'est plus que le résidu d'une logique transcendantale lorsqu'on fait abstraction de l'objectivité, lorsqu'on retire à celle-ci son pouvoir de connaître a priori les objets, autrement dit : lorsqu'elle n'a plus de rapport avec la réalité.

Que dit Kant, en effet ? La logique concerne « l'usage général de l'entendement [...] sans avoir égard à la diversité des objets auxquels il peut s'appliquer » ; « elle fait complètement abstraction de tout objet », et, du coup, « elle ne considère que [...] la simple forme de la pensée en général ». C'est bien ce qu'Aristote avait fait lorsqu'il avait présenté dans les *Premiers Analytiques* « l'art syllogistique » de lier déductivement des propositions et de tirer des conclusions. Il le présente en effet comme un art mis en œuvre dans tout discours quel que soit le genre d'être qui en est l'objet, quelle que soit la nature des choses sur lesquelles on raisonne. De l'Analytique, on peut dire ce qu'Aristote dit aussi de la Dialectique (*Réfutations Sophistiques*, 11a, 28), à savoir qu'elle n'est « la science d'aucun objet déterminé. C'est pourquoi elle se rapporte à toutes choses ». Elle ne se rapporte pas à tel genre d'être mais à l'être en tant qu'être. Elle fait abstraction, dans le discours, de ce que l'on dit pour ne retenir que les formes et les modes d'énonciations (apophansis) en tant que tels et d'enchaînements d'énonciations (sullogismos) du discours (logos). Lorsque, par exemple, nous parlons de Socrate pour dire que « Socrate est mortel », Aristote s'empresse d'éliminer le contenu de la proposition en substituant des lettres aux mots pour ne retenir que la forme attributive S est P (qu'Aristote préfère exprimer sous la forme *B appartient à A*). Il construit ainsi ce qu'on peut appeler, avec Husserl, une « apophantique pure » qui est bien une science, car les règles logiques ne dépendent pas de la connaissance d'un objet et ne sont pas dérivées de l'expérience. On peut les établir et les formuler dans une construction rationnelle pure, dans un système constitué a priori. Mais, aux yeux de Kant, une telle « apophantique pure » devra renoncer à être une connaissance qui a un objet. La logique formelle ne nous fait rien connaître puisque connaître c'est connaître un objet et que, dans la logique formelle, il n'y en a pas.

Et maintenant qu'en est-il, selon Kant, d'une logique transcendantale ? La logique transcendantale c'est la logique mais où, cette fois-ci, on ne fait pas « abstraction de tout le contenu de la connaissance, c'est-à-dire de tout le rapport de cette connaissance à un objet. » Est-ce à dire qu'on va introduire dans la logique la considération d'objets : une feuille verte, un morceau de sucre, Socrate, bref qu'on va y introduire des données empiriques, des faits, des choses ? Nullement, car la logique transcendantale ne renferme que « les règles de la pensée pure d'un objet. » De là, une remarque et une question.

Remarquons d'abord qu'il ne faut pas voir dans la logique transcendantale une autre logique distincte de la logique formelle. Mieux vaudrait parler d'une distinction entre un caractère formel de la logique lorsqu'on fait abstraction du contenu, des objets, et un caractère transcendantal de la logique lorsqu'on ne fait pas abstraction du rapport à des objets. La logique

transcendantale c'est la logique en tant qu'elle a le pouvoir de se rapporter a priori à des objets et qui devient formelle lorsqu'on met de côté ce pouvoir.

La question qui se pose est alors de savoir comment la logique transcendantale peut avoir un tel pouvoir. Comment peut-elle avoir une « validité objective », pour parler comme Kant, alors qu'elle n'est par elle-même qu'une forme vide ? Dans la pensée pure, *Socrate est mortel* n'est que la forme S est P. Comment, sans rien y introduire d'empirique, la pensée pure, réduite à une pure forme de la pensée, peut-elle avoir un objet ? Telle est, à mon sens, la question fondamentale qui se pose au sujet de toute idée d'une logique transcendantale et qui décide de la distinction qu'on voudra faire entre la logique formelle et la logique transcendantale.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur <https://philopsis.fr>